

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LUNDI, LE 4 JUIN 2018 À 19H30 AU CENTRE CULTUREL MUNICIPAL SITUÉ AU 624, RUE NOTRE-DAME, 2<sup>E</sup> ÉTAGE À SAINT-CHRYSOSTOME.**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles Dagenais, les membres suivants sont présents :

Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1  
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2  
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district #3  
Monsieur le conseiller Richard Pommerville, district #4  
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5  
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6

Madame Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

**I. OUVERTURE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

**2018-06-162      I.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19H31 le quorum étant respecté.

**ADOPTÉ**

**2018-06-163      I.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- École Montpetit / Jardins communautaires
- Invitation 11 juin / Site de tournage 455 rang St-Jean-Baptiste
- Devancer l'heure des séances régulières
- Lignage routes et ralentisseurs

**ADOPTÉ**

**2018-06-164      I.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2018**

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

## 2. MOT DU MAIRE

2018-06-165

### 2.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2017

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des documents suivants :

- Dépôt du rapport du vérificateur;
- États des revenus et dépenses;
- Liste des dépenses de plus de 25 000 \$;

ADOPTÉ

### 2.2 PAROLE AUX RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

#### Monsieur le conseiller Steve Laberge

Monsieur Laberge souligne qu'un jeune hockeyeur de notre municipalité, soit Antony Marcil a été repêché par les Foreurs de Val d'Or. Une lettre de félicitations lui sera envoyé.

#### Monsieur le conseiller Mario Henderson

Monsieur Henderson mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec M. André Pilon, ingénieur concernant l'asphaltage et les ponceaux du rang Du Moulin. Le tout sera discuté au point 8.13.

Monsieur Henderson souligne que vendredi prochain, un trophée sera remis à un élève gradué de l'école mécanique agricole, situé à Saint-Chrysostome, s'étant le plus démarqué tout au long de l'année.

#### Monsieur le conseiller Richard Pommerville

Monsieur Pommerville informe les élus avoir été à une rencontre le 31 mai dernier à Carrefour Action municipale et famille. Un document sera remis à la coordonnatrice en loisirs, Mme Crystelle Laplante. Il souligne également avoir participé à la confection des boîtes à jardin pour le projet de l'École Montpetit et qu'il manque de terre. Madame la conseillère Colette Jaquet offre du fumier composté. Afin de pouvoir arroser les jardins de l'école un système de dalle sera fait afin de récupérer l'eau de pluie. Puisqu'il y a un problème d'eau pour arroser les jardins de l'école, nous demanderons à M. Stéphane Laberge ce qui peut être fait de notre côté.

#### Madame la conseillère Mélissa St-Jean

Madame St-Jean souligne que le 23 juin prochain aura lieu les festivités de la St-Jean au parc Cécile-Rochefort, il y aura jeux gonflables, souper, chansonnier, feux d'artifices et feu de joie. On demande d'installer les panneaux publicitaires à cet effet.

#### Monsieur le Maire Gilles Dagenais

Monsieur Dagenais a assisté au « Gala Jeunesse Rurale 2018 » le 16 mai dernier. Deux jeunes de notre municipalité, soit M. Olivier Morin a reçu le certificat « Persévérance scolaire/sociale » et Mlle Maelia Bédard a reçu le certificat « Bénévolat/implication citoyenne ».

Le 13 mai dernier, Monsieur le Maire a remis la médaille du « Lieutenant-Gouverneur » à Mme France Moodies pour son bénévolat auprès des personnes âgées.

Le 12 juin prochain le conseil municipal est invité à aller visiter le lieu du tournage situé au 455, rang St-Jean-Baptiste où la nouvelle série télévisée est tournée.

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### M. Camil Amyot / 48, rang Du Moulin

M. Amyot vient pour sa demande de permis et dépose une lettre du propriétaire du 48, rang Du Moulin. Il désire savoir à quelle place il peut mettre son conteneur. Monsieur le Maire Gilles Dagenais explique que le conseil municipal est à réviser les règles sur les conteneurs

#### M. Serge Provost

M. Provost se demande pourquoi ailleurs il y a des panneaux pour les traverses piétonnières. On lui mentionne qu'on attend que le Ministère des Transports procède au nettoyage de la Route 209 et que par la suite les balises seront installées.

### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2018-06-166

#### 4.1 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le paiement des comptes du mois selon ce qui suit :

- Liste des comptes à payer au 4 juin: *217 574.65 \$*;
- Liste des paiements émis entre 7 mai et le 3 juin 2018 : *17 970.75 \$*;
- Liste des salaires émis durant cette période : *27 178.57 \$*

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

*Je, soussignée, Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.*

**ADOPTÉ**

#### 4.2 CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

#### 4.3 RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DES POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES

Le conseil municipal accuse réception du règlement de délégation des pouvoirs d'autoriser des dépenses. Les trois personnes qui sont autorisées à dépenser sont nommées au règlement avec certaines limites. Les employés seront avisés que tout achat nécessite un bon de réquisition auprès du bureau de la municipalité. Les membres du conseil ne désirent pas modifier ce règlement pour l'instant.

2018-06-167      **4.4 RÉCLAMATION M. ROBIN WILCOX / PARE-BRISE**

CONSIDÉRANT la réclamation de M. Robin Wilcox suite au bris de son pare-brise;

CONSIDÉRANT l'estimé de M. Wilcox au coût de 852.27 \$ chez *Lebeau Vitres d'Autos*;

CONSIDÉRANT que nous avons un estimé au coût de 460.00 \$, plus taxes chez *DR Pare Brise*;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville  
Et résolu majoritairement par les conseillers présents

D'AUTORISER le remplacement du pare-brise et de payer cette facture pour un montant de 460.00 \$, plus taxes. Monsieur le conseiller Mario Henderson est contre cette réparation puisqu'aucun rapport d'événement n'a été fait.

ADOPTÉ

2018-06-168      **4.5 RÉCLAMATION MME MARYSE GIBEAU / ACCIDENT 25 DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT que le 25 décembre dernier, l'employé municipal a accroché le véhicule de Mme Maryse Gibeau avec le tracteur Colpron;

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire Gilles Dagenais a constaté l'accident et qu'un rapport a été fait;

CONSIDÉRANT l'estimé de réparation selon le devis B7001 au coût de 420.00 \$, plus taxes;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER Mme Maryse Gibeau à effectuer les réparations au coût de 420.00 \$, plus taxes et d'en assumer les frais.

ADOPTÉ

2018-06-169      **4.6 ENGAGEMENT EMPLOYÉ À LA VOIRIE SAISON ESTIVALE 2018**

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a été affichée pour l'engagement d'un employé pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que des candidats ont été rencontrés;

CONSIDÉRANT que cet emploi sera subventionné par le « Programme d'emplois verts »;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ENGAGER M. Roland Rochefort comme employé à la voirie pour la saison estivale 2018. Le tarif horaire est de 13.50 \$.

ADOPTÉ

2018-06-170      4.6-1 ENGAGEMENT OPÉRATEUR EN EAU POTABLE ET EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que Mme Claudine Beaudin a informé le conseil municipal au mois de novembre dernier qu'elle cessera les fonctions d'opératrice en eau potable et eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu avec Mme Josée Bourdon, qui a les qualifications nécessaires pour opérer les deux emplacements;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de son offre de services;

CONSIDÉRANT que cette dernière occupe déjà des fonctions similaires pour les municipalités de Franklin et Howick;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ENGAGER Mme Josée Bourdon comme opératrice pour les endroits suivants et d'accepter les conditions salariales proposées par cette dernière.

- Usine de filtration en eau potable
- Usine d'épuration des eaux usées

ADOPTÉ

2018-06-171      4.7 REPRÉSENTANT MUNICIPAL OMH DU HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT qu'il faut nommer un représentant municipal qui aura comme mandat de siéger au conseil d'administration de l'OMH du Haut-Saint-Laurent;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE nommer Monsieur le conseiller Marc Roy comme représentant municipal pour un mandat de trois ans.

ADOPTÉ

2018-06-172      4.8 OFFRE MAMOT / MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICE OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire rend disponible une aide financière pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de service ou d'activités en milieu municipal;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander la mise en commun des aires de jeux 0-5 ans ainsi que leur aménagement et de demander au Canton de Havelock ou bien aux autres municipalités environnantes de collaborer au projet. Le conseil municipal mandate Monsieur le conseiller Marc Roy pour présenter ce dossier aux municipalités environnantes.

ADOPTÉ

## 5. SERVICE DES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 2018-06-173 5.1 CONGRÈS SÉCURITÉ CIVILE / 23-24 OCTOBRE 2018

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER Mme Joannie Pilon, coordonnatrice des mesures d'urgence à participer au congrès de la sécurité civile qui aura lieu les 23 et 24 octobre 2018 à Québec et d'assumer tous les frais reliés à ce congrès.

ADOPTÉ

## 6. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### 6.1 ÉVIMBEC / GÉOMATIQUE

Une rencontre aura lieu prochainement avec notre firme d'évaluation « Évimbec » afin qu'elle puisse nous démontrer leur système géomatique via notre matrice graphique.

### 2018-06-174 6.2 INSTALLATION SEPTIQUE 455, RANG ST-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT la demande d'installation septique au 455, rang St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT l'usage temporaire;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil autorise l'inspecteur municipal à émettre le permis mais exige du propriétaire de faire 2 vidanges par année, tant qu'il y aura achalandage supplémentaire.

ADOPTÉ

### 2018-06-175 6.3 CPTAQ / PUR BÉTON 178, RANG DUNCAN

CONSIDÉRANT que la compagnie Pur Béton Inc. est propriétaire du lot 5 484 333, d'une superficie de 5380 mètres carrés dans la municipalité de Saint-Chrysostome;

CONSIDÉRANT que le lot 5 484 333 est connu pour être un site industriel exploité depuis une date antérieure à l'entrée en vigueur de la LPTAAQ;

CONSIDÉRANT que cette exploitation lui confère un droit acquis à la LPTAAQ, lequel a été confirmé par la CPTAQ au dossier 416362 le 12 décembre 2017, spécifiquement pour un usage de recyclage de filtres à air et pour toute la superficie du lot;

CONSIDÉRANT que Pur Béton Inc. s'adresse à la CPTAQ dans le but d'obtenir l'autorisation d'utiliser le lot 5 484 333 à d'autres usages non agricoles, dont celui de fabrication, réparation et vente de menus articles fabriqués sur place;

CONSIDÉRANT que l'assiette de la demande de Pur Béton Inc. est établie à même le droit acquis et n'implique conséquemment aucune perte de sol ni aucun effet sur la préservation de la ressource eau;

CONSIDÉRANT que cette demande n'implique aucun morcellement ni empiètement sur des terrains cultivés ou cultivables;

CONSIDÉRANT que cette demande n'implique pas l'introduction de nouveaux immeubles protégés en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le projet n'est pas de nature à rompre l'homogénéité du territoire;

CONSIDÉRANT que ce nouvel usage, comme le précédent, est inclus dans les groupes d'usages manufacturiers 1 et 2 du règlement de zonage, lesquels sont autorisés dans la zone RUI-1 où est situé le lot 5 484 333 et conséquemment que l'usage est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT ce qui précède, la municipalité interprète qu'il ne s'agit pas d'un nouvel usage, mais bien d'une permutation d'usages du même groupe d'usages;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne connaît pas d'autres emplacements appropriés et disponibles hors de la zone agricole pouvant accueillir cet usage sur son territoire;

CONSIDÉRANT que c'est à dessein et en toute connaissance de cause que la municipalité a souhaité créer la zone RUI-1 justement dans le but de préserver cet actif industriel sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la recommandation de la municipalité aurait été toute autre si le projet avait été de créer un nouvel emplacement industriel en zone agricole;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE RECOMMANDER à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation sollicitée d'utiliser le lot 5 484 333 pour un usage de fabrication, réparation et vente de menus articles fabriqués sur place.

ADOPTÉ

2018-06-176

#### 6.4 RÉVISION DES CATÉGORIES DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT le besoin de réviser les catégories des terres agricoles;

CONSIDÉRANT le besoin de créer un « comité consultatif agricole » composé d'élus et de citoyens;

CONSIDÉRANT que Messieurs les conseillers Steve Laberge et Mario Henderson désirent siéger sur ce comité en tant qu'agriculteur et conseiller;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE créer un « comité consultatif agricole » et que Messieurs les conseillers Steve Laberge et Mario Henderson feront partie de ce comité. Un avis sera affiché dans l'Info-Communautaire sollicitant la participation d'un citoyen de la zone verte à siéger sur ce comité.

ADOPTÉ

2018-06-177

#### 6.5 ACHAT TERRAIN / AIRE DE JEUX

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire acquérir un terrain adjacent au futur centre de la petite enfance de la rue Saint-Thomas afin d'y aménager une aire de jeux et une traverse vers le Parc Cécile-Rochefort;

CONSIDÉRANT que deux promoteurs ont été contactés;

CONSIDÉRANT l'offre du « Projet domiciliaire Dagenais-Vincent inc. » pour le lot 5 484 807 au coût de 80 000 \$;

Après délibérations et un tour de table;  
Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de 80 000 \$ du « Projet domiciliaire Dagenais-Vincent » pour l'acquisition du lot 5 484 807 de la rue Saint-Thomas. Le montant sera pris dans le surplus accumulé.

ADOPTÉ

#### 6.6 TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE / 15 JUIN 2018

Le conseil municipal a reçu une invitation pour assister à une table de concertation des préfets de la Montérégie le 15 juin à Saint-Jean-sur-Richelieu qui portera sur une nouvelle stratégie de développement OVT pour la région et les critères d'admissibilité au FARR. Monsieur le conseiller Mario Henderson participera à cette rencontre.

2018-06-178

#### 6.7 42, RUE SAINT-LÉON / PLAN PROJET OU PLAN DE LOCALISATION

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 42, rue Saint-Léon a fait l'acquisition de cet immeuble et désire relocaliser la maison sur le terrain;

CONSIDÉRANT que le propriétaire s'engage à respecter les marges;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le propriétaire à nous transmettre le plan de localisation après la relocalisation de la maison du 42, rue Saint-Léon, lot 5 484 848.

ADOPTÉ

#### 6.8 48, RANG DU MOULIN / CONTENEUR USAGE AGRICOLE

Le point a été discuté avec M. Camil Amyot lors de la parole à l'assemblée.

2018-06-179

#### 6.9 DEMANDE À INFRASTRUCTEL / MODIFICATION RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le besoin de modifier certaines réglementations municipales;

CONSIDÉRANT le compte rendu de la firme « Infrastructel » en date du 26 février 2018;

Proposé Madame la conseillère Mélissa St-Jean  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater la firme « Infrastructel » à modifier certaines dispositions à divers règlements.

ADOPTÉ



#### 6.10 DEMANDE DE M. PIERRE CHARBONNEAU / RANG DU MOULIN

M. Pierre Charbonneau est propriétaire du 44, rang Du Moulin et désire une confirmation écrite comme quoi le fossé au côté de sa propriété est un ruisseau.

Le conseil municipal mentionne qu'il doit s'adresser à la MRC le Haut-Saint-Laurent puisque tout ce qui se rapporte au cours d'eau relève de la MRC en vertu de la loi sur les compétences municipales.

2018-06-180

#### 6.11 CAMPING RUSSELTOWN / TRAVAUX SANS PERMIS

CONSIDÉRANT que le Camping Russeltown situé au 256, rang Notre-Dame a effectué des travaux d'aménagement avec des conteneurs en bâtiment principal sans permis;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet  
Et résolu majoritairement par les conseillers présents

DE mandater M. Sébastien Pelletier, inspecteur municipal à émettre un constat d'infraction puisque le propriétaire n'a pris aucun permis à cet effet. Monsieur le conseiller Steve Laberge est contre cette décision.

ADOPTÉ

2018-06-181

#### 6.12 PARC CÉCILE-ROCHEFORT / COMMISSION DE TYPONYMIE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire officialiser la nomination du « Parc Cécile-Rochefort »;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'EFFECTUER les démarches requises afin de faire reconnaître auprès de la Commission de toponymie le « Parc Cécile-Rochefort », situé au 38, rue des Pins à Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

### 7. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

#### 7.1 DEMANDE DE L'ÂGE D'OR / ARMOIRES DE RANGEMENT

Considérant que le club de l'âge d'or désire installer trois armoires dans le local de rangement situé au rez-de-chaussée du Centre culturel municipal;

Le conseil municipal désire vérifier l'espace de disponible dans ce local et une décision sera prise par la suite car nous désirons garder ce local pour le rangement des tables et chaises. Il y aurait peut-être la possibilité d'autoriser une armoire mais le tout reste à vérifier.

#### 7.2 DEMANDE DE RÉSEAU BIBLIO

La directrice générale informe les élus qu'elle a été contactée par Réseau Biblio qui sollicite une rencontre pour la possibilité d'inclure les livres numériques à notre bibliothèque. Le conseil municipal considère être bien desservi par le comité de la bibliothèque et ne tient pas à rencontrer Réseau Biblio.

2018-06-182      7.3 NOUVEAUX HORIZONS 2018-2019

CONSIDÉRANT qu'un programme « Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019 » est maintenant lancé;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire participer à ce programme afin d'acheter des tablettes pour aider les aînés à apprivoiser l'informatique;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater Mme Crystelle Laplante, coordonnatrice en loisirs à présenter une demande pour l'acquisition de tablettes informatiques et Mme Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome tous les documents requis à cette demande.

ADOPTÉ

2018-06-183      7.4 DEMANDE DE BOURSE-PARTENARIAT / MME AUDRÉE BOURDEAU

CONSIDÉRANT la demande de bourse de Mme Aurée Bourdeau dans le cadre du projet « Arts et lettres de la Montérégie-Ouest »;

CONSIDÉRANT que Mme Aurée Bourdeau s'implique bénévolement dans diverses activités municipales;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ENGAGER une somme de 500 \$ dans le cadre de son projet.

ADOPTÉ

7.5 INVITATION COMÉDIE MUSICALE « SUMMER TOUR UNDER THE BIG TO TENT »

Une invitation est déposée pour assister à un avant-spectacle intitulé « Summer Tour Under the Big to Tent » le 5 juin à 17H00 au Grove Hall situé à Huntingdon.

2018-06-184      7.6 GAZEBOO

CONSIDÉRANT que la municipalité désire acquérir un gazebo suite à l'obtention d'une aide financière;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ALLER en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un gazebo avec les critères suivants :

- Grandeur : 24 pieds
- Forme : Octogonale
- Toiture : En tôle
- Rampe : Poteau et grillage en acier ou métal

ADOPTÉ

### 7.7 LANCEMENT LIVRE 100 ANS / REPRÉSENTANT MUNICIPAL

Monsieur le Maire Gilles Dagenais fait un rappel concernant le lancement du livre « Saint-Chrysostome, au pays des pionniers » qui aura lieu dimanche, le 17 juin à compter de 13H00 à la salle communautaire. Vous êtes toutes et tous la bienvenue.

### 2018-06-185 7.8 MARQUAGE PLANCHER SALLE COMMUNAUTAIRE

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le personnel de la voirie à procéder au marquage du plancher de la salle communautaire pour un nouveau jeu de palet américain et soccer intérieur et d'en assumer les frais.

ADOPTÉ

### 2018-06-186 7.9 DEMANDES DU CLUB DE SOCCER

CONSIDÉRANT la demande déposée par le club de soccer pour l'ajout de terre et de tourbe à certains endroits sur les terrains de soccer;

CONSIDÉRANT que le club de soccer demande l'autorisation d'effectuer les réparations eux-mêmes;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER les travaux de réparation à leur frais, sur les terrains.

ADOPTÉ

### 7.10 FILM MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT

Monsieur le Maire informe qu'un film, en image et musique, a été tourné sur la MRC le Haut-Saint-Laurent. Si nous le désirons, ce film peut être visionné.

## 8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, HYGIÈNE DU MILIEU ET BÂTIMENTS

### 2018-06-187 8.1 ACHAT REGROUPÉ / SULFATE D'ALUMINIUM (ALUN)

#### *MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES # CHI-20192021 / ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.*

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une Municipalité de Saint-Chrysostome de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le sulfate d'aluminium (alun)* dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019, 2020 et 2021;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192021 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au le 31 décembre 2021 et visant l'achat de *sulfate d'aluminium (alun)* nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au le 31 décembre 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT que nous avons reçu qu'une seule soumission, soit Roger Renaud Automobile inc. au coût de 5 462.00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire connaître quel type de peinture qui sera utilisé;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de Roger Renaud Automobile inc. au coût de 5 462.00 \$, plus taxes.

ADOPTÉ

### 8.3 HORAIRE / RAMASSAGE DE BRANCHES & DÉCHETS

Le conseil municipal a pris connaissance des photos prises à l'arrière de la salle communautaire. Lorsque la barrière est ouverte les gens en profitent pour aller disposer des branches et toutes sortes de choses. Il faut trouver une solution afin de remédier à ce problème, car présentement il n'y a aucun horaire.

2018-06-189

### 8.4 SOUSSION TRAVAUX D'ASPHALTAGE / MANDAT « PAVAGES MCM »

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer des travaux de réparation d'asphalte à divers endroits;

CONSIDÉRANT les deux soumissions des Pavages MCM pour effectuer les diverses réparations;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter les deux soumissions suivantes :

*15 900 \$, plus taxes*: Diverses corrections (coin des Pins et Bairteau, rg St-Joseph, regard face au 17, St-Léon, près du 69 rue Michel, face au 31 rue du Père-Payant / *Réf. 2018-04-26*

*800 \$, plus taxes*: 12, rue Saint-Pierre / *Réf. 2018-05-23*

Les montants des dépenses seront pris dans le poste budgétaire 02320-00-521.

ADOPTÉ

### 8.5 709, NOTRE-DAME / DEMANDE DE PROLONGEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC

Le conseil municipal accuse réception de la demande de M. Gaétan Gervais pour un prolongement du réseau d'aqueduc pour le 709, rue Notre-Dame. Une lettre sera expédiée à tous les intéressés du secteur, c'est-à-dire du 707 au 723, rue Notre-Dame afin de connaître leur intérêt pour ce prolongement.

2018-06-190

### 8.6 SOUSSION ARBRE / 207 RUISSEAU NORTON NORD

CONSIDÉRANT la demande de la propriétaire du 207, rang Ruisseau Norton nord pour faire abattre un arbre le long de la voie publique qui est jugé dangereux;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie « Arboriterre inc. » au coût de 1 500 \$;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE donner le contrat à « Arboriterre inc. » au coût de 1 500 \$, plus taxes. La propriétaire désire garder le bois et la municipalité procèdera au déchiquetage des branches, si nécessaire.

ADOPTÉ

2018-06-191 **8.7 NIVELER LE RANG MERCIER ET VOYAGE 0 ¾**

CONSIDÉRANT la nécessité de niveler la montée Mercier et d'acheter un voyage de 0 ¾ ;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER les travaux de nivelage de la montée Mercier deux fois par année et l'achat d'un voyage de 0 ¾ .

ADOPTÉ

2018-06-192 **8.8 PHASE IV / MANDAT PLAN ET DEVIS**

CONSIDÉRANT qu'il faut mandater une firme d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis de la Phase IV;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels au montant de 18 700 \$, plus taxes de la firme « Avizo Expert-Conseils » (N/RÉF : GMDU-18-1406);

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de la firme « Avizo Expert-Conseil » pour la préparation des plans et devis de la Phase IV.

ADOPTÉ

2018-06-193 **8.8-1 PHASE IV / MANDAT RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE**

CONSIDÉRANT qu'il faut mandater un arpenteur-géomètre pour effectuer des relevés topographiques pour les travaux de la Phase IV;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pomainville  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater la firme d'arpenteur « Denicourt Arpenteurs-géomètres inc. » à la préparation du relevé topographique du tracé de la Phase IV.

ADOPTÉ

**8.9 ROCHES COIN DES RUES MICHEL ET SAINT-THOMAS**

Le conseil municipal est informé que des roches ont été installées par les propriétaires du 31, rue Michel dans l'emprise municipale. Une lettre sera envoyée aux propriétaires de bien vouloir les enlever puisqu'elles sont dans l'emprise municipale.

2018-06-194

**8.10 APPEL D'OFFRE ASPHALTE / RANG SAINT-ANTOINE**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire effectuer des travaux d'asphaltage dans le rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT que Monsieur le conseiller Mario Henderson suggère de faire deux sections, soit 800 mètres de la montée au pavage 2017 et 400 mètres à partir du numéro civique 213 jusqu'au pavage 2017;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels en ingénierie de « André Pilon, ingénieur conseil » pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux au coût de 6 000 \$, plus taxes;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater « André Pilon, ingénieur conseil » à procéder à la préparation de plans et devis pour des travaux d'asphaltage à réaliser dans le rang Saint-Antoine.

**ADOPTÉ**

**8.11 REDEVANCES CARRIÈRE / CANTON DE HAVELOCK**

Le conseil municipal est toujours en attente du rapport financier annuel du Canton de Havelock relativement au dossier redevances carrière et des sommes à partager du Fonds Carrières.

**8.12 646, RUE NOTRE-DAME / BOUT DE LIGNE ET PROBLÉMATIQUE DE CHLORE**

Il y a des problèmes de chlore dans certains bouts de ligne du réseau d'aqueduc. Des tests de chlore ont été pris à certains endroits dans les bouts de ligne et les taux sont élevés à certains endroits. On demandera à M. Stéphane Laberge, chef d'équipe de purger les bouts de ligne plus souvent. Nous communiquerons avec le propriétaire du 646, rue Notre-Dame afin de l'informer que le conseil travaille sur ce problème.

2018-06-195

**8.13 MANDAT INGÉNIEUR / CHEMINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT la visite terrain du rang Du Moulin effectuée le 31 mai dernier par M. André Pilon, ingénieur conseil;

CONSIDÉRANT le rapport de visite comprenant des recommandations concernant les travaux de réfection à réaliser sur le rang Du Moulin;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater M. André Pilon, ingénieur conseil à préparer le plan de drainage et de faire faire un relevé topographique, section urbaine, du rang Du Moulin par un arpenteur.

**ADOPTÉ**

2018-06-196

8.14 DEMANDE FERME LUGIPORC INC. / AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT que la Ferme Lugiporc inc. demande la permission de forage sous le rang Du Moulin pour le passage de tuyau de drainage pour les lots 5 483 803 et 5 484 542;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson  
Et unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER la Ferme Lugiporc inc. à procéder aux travaux de forage sous le rang Du Moulin.

ADOPTÉ

9. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

9.1 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DES FRONTIÈRES / DEMANDE DE COMMANDITE

Le conseil municipal accuse réception de la demande de commandite du Club de chasse et pêche des Frontières pour la tenue de l'événement « pêche en herbe » qui aura lieu le 10 juin prochain. La demande est refusée car la municipalité aide les jeunes de sa communauté et fournit des salles gratuites aux associations. Il faudrait connaître les participants à l'activité.

9.2 AMIS DE LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU LAC SAINT-FRANÇOIS / DEMANDE DE COMMANDITE

L'Association des Membres et Amis pour la protection de la réserve nationale sollicite notre participation financière pour la prochaine année. Le conseil municipal n'accède pas à cette demande.

9.3 ÉCOLE SECONDAIRE DES PATRIOTES-DE-BEAUHARNOIS / DEMANDE DE DON

L'École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois sollicite notre appui financier dans le cadre du projet Gala Reconnaissance qui se tiendra le 11 juin prochain. Le conseil municipal n'accède pas à cette demande. Pour l'an prochain, nous aimerions connaître les jeunes de notre communauté qui seront nominés dans cette catégorie et leur demander de mettre à jour le nom du maire.

2018-06-197

9.4 DEMANDE DE LA FABRIQUE / PRÊT DE LA PÉPINE (MONUMENTS)

CONSIDÉRANT que la fabrique désire avoir le prêt de la pépinière pour redresser des monuments;

CONSIDÉRANT que M. Stéphane Laberge, chef d'équipe est prêt à y aller bénévolement un samedi;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le prêt de la pépinière avec opérateur. Le travail sera effectué en dehors des heures de travail.

ADOPTÉ



10. VARIA

ÉCOLE MONTPETIT / JARDIN COMMUNAUTAIRE

Concernant le problème d'eau pour arroser les jardins communautaire, M. Stéphane Laberge, chef d'équipe mentionne que le tuyau peut être réparé assez facilement. Mme Céline Ouimet, directrice générale communiquera avec le professeur afin de trouver de quelle façon on peut leur venir en aide.

DEVANCER L'HEURE DES SÉANCES RÉGULIÈRES

Monsieur le Maire Gilles Dagenais demande si les membres du conseil seraient d'accords à devancer l'heure de la séance régulière à 19H00. Après un tour de table, il est décidé de garder la même heure, soit 19H30.

LIGNAGE DE RUES ET RALENTISSEURS

Le lignage des coins de rues ainsi que les traverses devront être repeints. Les ralentisseurs devront être remis dans la rue Saint-Thomas et repeindre ceux dans les rues Michel et des Pins.

ASPHALTE RUE SAINT-THOMAS

Suite à la coupe d'asphalte dans la rue Saint-Thomas, nous demanderons un prix aux Pavages MCM. M. Stéphane Laberge, chef d'équipe mentionne que la coupe de rue est suffisamment compactée pour faire faire l'asphaltage.

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-06-198

12. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière à 22H55 l'ordre du jour étant épuisée.

ADOPTÉ

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Dagenais  
Maire

\_\_\_\_\_  
Madame Céline Ouimet, g.m.a.  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

\* \* \* \* \*